

CLUB ELITE

NOTE DE PRÉSENTATION

LE CONTEXTE

La filière d'accès au sport de haut niveau de la fédération française de karaté se résume en 2007 à l'implantation de deux pôles France en Ile de France (CREPS de Chatenay-Malabry) et en région Languedoc Roussillon (en lien avec le CREPS de Montpellier), et de d'un pôle Espoirs au CREPS de Bordeaux.

Confrontée à des raisons évidentes de manque de cadres, la fédération française de karaté ne souhaite pas développer avec parcimonie le nombre des pôles Espoirs, ce qui favoriserait trop le déplacement des jeunes sportifs vers des structures d'internat éloignées de leur domicile parental, à un âge où l'environnement familial reste essentiel dans l'équilibre et la construction de l'adolescent.

Fort de ce constat, la fédération française de karaté a décidé de mettre en œuvre en son sein une politique de clubs ELITE.

Cette politique a pour buts essentiels :

- de repérer les clubs qui alimentent régulièrement les listes des sportifs de haut niveau et des sportifs espoirs, et les collectifs des équipes de France à partir de la catégorie des benjamins ;
- de renforcer les liens de travail entre la fédération et ces clubs pour leur permettre de prendre une part active à la politique du sport de haut niveau mise en œuvre au plan fédéral ;
- d'obtenir de la commission nationale du sport de haut niveau la reconnaissance de ce dispositif pour valoriser le fonctionnement des clubs ELITE au niveau local, notamment par les services déconcentrés de l'Etat (DRDJS) et les collectivités territoriales : régions, Conseils généraux, etc ...

L'OBJECTIF

L'objectif de cette stratégie est donc de construire une procédure qui permettra aux clubs volontaires d'obtenir un label fédéral qui valorisera leur action en matière de préparation de l'élite du karaté français.

Ces clubs Elite deviendront des partenaires de la fédération dans la mise œuvre de sa politique de haut-niveau. Un dialogue régulier s'établira entre eux.

La fédération française de karaté s'engage à faire connaître aux autorités administratives et politiques concernées la qualité du travail réalisé dans ces clubs reconnus.

LE CAHIER DES CHARGES

Chaque année, le directeur du sport de haut-niveau et des équipes de France arrêtera une liste des clubs qui seront susceptibles d'obtenir le label de club Elite.

Cette liste sera établie en tenant compte des critères suivants :

- le nombre de sportifs du club inscrits sur les listes ministérielles au cours des quatre dernières années ;
- le nombre de sportifs du club ayant participé à des collectifs de préparation des équipes de France au cours des quatre dernières années ;
- le nombre de sportifs du club ayant obtenu des podiums ou des places d'honneur aux compétitions nationales.

Sur la base de la liste ainsi établie, les clubs concernés pourront déposer une demande à la fédération pour obtenir le label de club Elite.

Cette demande sera instruite par une commission fédérale qui rendra son avis au directeur technique national. Ce dernier décidera de l'accord du label, en motivant sa réponse si elle est négative.

La demande de label et a fortiori son octroi imposeront des obligations au club qui le recevra.

- **les obligations administratives**

Le club Elite doit être titulaire d'un agrément « jeunesse et sports ».

Le club Elite doit s'engager à respecter à la lettre les termes de l'article 7 des statuts fédéraux.

Le club Elite doit être à jour du paiement de ses cotisations fédérales pour l'ensemble de ses pratiquants.

- **les obligations sportives**

Le club Elite doit systématiquement engager des participants dans les compétitions nationales dans toutes les catégories et dans les compétitions sélectives permettant d'y accéder, pour son compte ou pour le compte de la ligue, notamment dans le cadre du championnat de France des ligues.

Le club Elite doit accepter le principe d'une ou plusieurs rencontres opposant ses licenciés aux sportifs sélectionnés par l'entraîneur régional.

La fréquence de ces confrontations et leur organisation sont décidées de concert entre l'entraîneur régional et l'entraîneur du club Elite.

- **les obligations relatives au suivi individuel des sportifs**

Le club Elite doit tenir à jour la situation individuelle de ses sportifs licenciés qui figurent sur la liste des sportifs de haut-niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

Il doit notamment leur rappeler l'obligation du suivi médical qu'ils doivent observer et les aider dans leurs démarches.

Une fois par trimestre au moins, la situation scolaire ou professionnelle de ces mêmes licenciés fait l'objet d'une actualisation.

Chaque fois que cela semble nécessaire, un signalement est produit à la direction technique nationale de la fédération.